

MAIRIE DE SAILLY-LEZ-LANNOY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026/41

L'an deux mil vingt-six, le 13 juin à 10 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sailly-lez-Lannoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric SKYRONKA, Maire, en suite de la convocation en date du 05 juin dont un exemplaire a été affiché au panneau réservé à cet effet, sous le préau de la mairie.

Séance ouverte

Étaient présents : Mme BOZEK Martha, M. GOREZ Patrick, Mme HAUSTRATE Céline, M. JOLY Johannes, Mme LEPEVE Christelle, M. MEPLON Paul, M. MESTACK Jean-Louis, Mme POLLET Hélène, M. POLLET Thomas, M. SKYRONKA Eric, Mme SPELEERS Chantal, M. SPELEERS Philippe, Mme VANBREMEERSCH Sophie, M. VANDYSTADT Benoît, Mme VERTAIN Samia, M. WYFFELS Jean-Charles.

Absents ont donné pouvoirs : M. DENIEUL Alain à M. GOREZ Patrick ; Mme DENOIT Valérie à Mme SPELEERS Chantal ; Mme HUYGHE Bernadette à Mme VANBREMEERSCH Sophie.

Secrétaire de séance : M. MEPLON Paul

**DESIGNATION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER EN QUALITE DE JURE D'ASSISES
OU DE CITOYEN-ASSESEUR POUR L'ANNEE 2027.**

En application des articles 254 à 267 et R2 à R2-5 du Code de procédure pénale, il appartient au Conseil Municipal, en vue de constituer la liste désignant les personnes appelées à siéger en qualité de juré d'assises ou de citoyen-asseleur pour l'année 2026, d'effectuer un tirage au sort public.

Ce tirage, fait à partir de la liste électorale, doit être le triple en nombre de noms à celui fixé par l'arrêté valable pour la commune soit 6 noms.

- Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 254 à 267,
- Vu l'arrêté préfectoral portant répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle à compter du 1er janvier 2026,

M. le Maire entendu, le conseil municipal, procède à partir de la liste électorale au tirage au sort des jurés pour la constitution de la liste susvisée.

Le tirage au sort donne les résultats suivants :

- N° 1 – Bureau 1 – Mme CAUCHY Léa – Née le 22/02/1998 à Villeneuve d'Ascq
- N° 2 – Bureau 1 - Mme MARCHICA MOREL Monique -Née le 12/11/1957 à Roubaix
- N° 3 – Bureau 1 – M. VANHASBROUCK Didier – Né le 02/07/1963 à Roubaix
- N° 4 – Bureau 2 – M. EDO ALBERT Alexia – Né le 25/09/1982 à Croix
- N° 5 – Bureau 2 – M. COPIN Michael – Né le 07/07/1974 à Boulogne-sur-Mer
- N° 6 – Bureau 1 – Mme HEULS Clara – Né le 11/04/2001 à Lille

Ces six personnes, tirées au sort, seront informées par courrier comme le précise la circulaire de Monsieur le Préfet du Nord.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Valide le tirage au sort
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.
- Adopte :
 - à 19 voix pour
 - à 0 voix contre
 - à 0 abstention(s)

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire M. Eric SKYRONKA	Le Secrétaire de séance M. Paul MEPLON
 	